

Groupe

# **Pierre & Vacances** *CenterParcs*

## **Index de l'égalité professionnelle Femmes – Hommes 2024**

Le Décret n° 2019-15 du 8 janvier 2019 vise à supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans l'entreprise. L'index de l'égalité entre les femmes et les hommes permet aux entreprises mesurer les écarts de rémunération et de situation entre les femmes et les hommes. Il met en évidence les points de progression sur lesquels agir quand ces disparités sont injustifiées.

L'index est noté sur 100 points. Il est calculé à partir de cinq indicateurs pour les entreprises de plus de 250 salariés et de quatre indicateurs pour celles de 50 à 250 salariés :

1. Les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, à poste et âge comparables
2. L'écart de répartition des augmentations individuelles entre les femmes et les hommes.
3. L'écart de répartition des promotions entre les femmes et les hommes.
4. Le pourcentage de salariées augmentées au retour de congé de maternité.
5. La parité entre les femmes et les hommes parmi les dix plus hautes rémunérations.

## Résultats de l'index égalité professionnelle 2024 : détail par indicateur

### Résultat pour les sociétés / UES dont l'effectif moyen 2024 est supérieur ou égal à 250

Périmètre	1- Ecart de rémunération (en %) Score sur 40	2- Ecart d'augmentations individuelles (en points de %) Score sur 20	3- Ecart de promotions (en points de %) Score sur 15	4- Pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%) Score sur 15	5- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations Score sur 10	Score global Score sur 100
UES CP*	38	20	15	15	5	93
UES PV*	38	20	Incalculable	15	5	92
UES HOLDING*	33	20	Incalculable	15	5	86
ADAGIO SAS	37	20	Incalculable	15	5	91

### Résultat pour les sociétés / UES dont l'effectif moyen 2024 est compris entre 50 et 250

Périmètre	1- Ecart de rémunération (en %) Score sur 40	2- Ecart d'augmentations individuelles (en points de %) Score sur 35	3- Pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%) Score sur 15	4- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations Score sur 10	Score global Score sur 100
UES MAEVA*	23	15	Incalculable	5	51*
Villages Nature	39	35	15	10	99
PV Guadeloupe	40	25	Incalculable	10	88
PV Martinique	39	35	Incalculable	10	99

\*UES CP = Sociétés CP HOLDING, CP DISTRIBUTION, CP RESORTS EXPLOITATION France, SNC DOMAINE DU LAC DE L'AILETTE

\*UES PV = Sociétés PV HOLDING, PV DISTRIBUTION, PV EXPLOITATION France

\*UES HOLDING = Sociétés GIE PVCP SERVICES HOLDING, PIERRE & VACANCES DEVELOPPEMENT SA, PVCP GESTION EXPLOITATION, PIERRE & VACANCES SA et la Fondation

\*UES MAEVA = Sociétés MAEVA GESTION, ALP AGENCE, LA CIME DE THORENS, MAEVA HOLDING SAS, LA FRANDE DU NORD AU SUD, BOOST YOUR IMMO, CIMES ET NEIGE IMMOBILIER et MY HC

\* Les mesures de correction suivantes sont ainsi en cours :

- Analyse poussée de la répartition des augmentations individuelles de salaires afin de combler les écarts de rémunération H/F
- Proposition systématique pour chaque recrutement de manager allant jusqu'au Codir, d'une short-list de candidats des 2 sexes